

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Et le Budget? — Gaspillage.

La Commission du budget disant au ministre des finances que ce n'est pas à elle à trouver des ressources pour équilibrer les dépenses, fait penser à la fable du roi qui se désolait : « Eh bien, dans ce cas, maintenant ! » Son attitude est correcte et conforme aux règles du jeu. Il faut constamment en revenir au gouvernement qui gouverne, selon l'heureuse formule mise à la mode depuis peu. Le ministre propose, la Commission contrôle. M. Dumont n'a pas le droit d'être à bout d'imagination.

En ces derniers mois, on a dépensé avec ivresse, avec frénésie. C'est si facile de voter une dépense et cela coûte si peu. Pourquoi attrister cette joie avec la perspective qu'il faudra payer un jour. Tout de même, voilà que sonne l'amer quart d'heure de Rabelais. Combien faut-il trouver? Sept cent millions ou un milliard? On ne sait pas au juste. On ne sait qu'une chose, c'est que nous n'avons pas le premier sou de cette énorme somme. Voilà l'instant propice de soumettre à la question tous ces fanfarons qui écornent sans compter, sous le prétexte que la France est riche et qu'elle peut payer.

La France est riche, c'est entendu. Mais du train dont on marche, elle sera bientôt ruinée. Déjà, on envisage des moyens qui sont plutôt des expédients. On a parlé d'abord de ces comptes particuliers, véritables parasites du budget, en même temps que caisses noires. Le tableau s'assombrit encore : c'est à l'emprunt tout net et tout franc qu'on aura recours. L'emprunt, en des années prospères, toutes fleuries de plus-values, c'est là un redoutable aveu d'impuissance. On voudrait donner des armes à nos adversaires pour nous fouetter, qu'on n'agirait pas autrement.

Gaspillage, gabegie, ces mots viennent d'être prononcés au Palais-Bourbon par un ministre qui n'a point osé soutenir que le gaspillage et la gabegie ne soient que des mots. Mais on va enquêter, envoyer des circulaires. O naïveté des hommes ! de croire, malgré tant de démentis, qu'on rasez gratis... demain. Alors, il faut des circulaires pour enseigner qu'un cheval ne doit pas être une rosse et qu'il est indécent ou stupide de payer 1.500 fr. ce qui n'en vaut que 300 ? Un jour, une instruction ministérielle rappellera sans doute que deux et deux font quatre.

A quoi bon, d'ailleurs, se mettre à la fenêtre pour distinguer des maux qui depuis longtemps empoisonnent l'organisme parlementaire ? A la Chambre même, on trouve tout ce qu'on veut. Et le triomphe du gaspillage, et l'apothéose de la gabegie, c'est l'état où se trouve le honteux budget de 1913. Il faut avoir le courage de l'écrire : S'il est déplorable qu'il ne soit pas voté, il est plus scandaleux encore de constater qu'on n'apporte aucune hâte à le discuter.

A L'ÉTRANGER

En Angleterre. — Le Conflit balkanique.

La Chambre des Communes a voté pour la seconde fois, le projet de loi de la Séparation des Eglises et de l'Etat, dans le Pays de Galles, lequel, de même que le projet de loi concernant le Home Rule, deviendra effectif malgré le veto de la Chambre des Lords, quand, au début de l'année prochaine, il aura été voté une troisième fois aux Communes. Malgré la violente opposition que le projet de loi a rencontrée dans le monde conservateur, la majorité, cette fois, a été plus grande que la première fois. Même M. Gladstone, le fils du Grand Gladstone, qui quoique libéral est un des chefs du parti clérical, et s'était abstenu l'an dernier, a voté pour, à cause de l'intransigeance de l'Eglise.

En guise de protestation, les Evêques de l'Eglise Anglicane ont organisé une grande manifestation dans Hyde Park. La manifestation a été

imposante; près de cent mille personnes, hommes et femmes y ont pris part; de violents discours ont été prononcés; la Séparation des Eglises et de l'Etat dans le pays de Galles n'en deviendra pas moins un fait accompli avant les prochaines élections. Les cléricaux auront pour consolation la déclaration faite par M. Bonnar Law, le leader du parti conservateur, qui considérera comme son premier devoir, s'il vient au pouvoir, « de faire annuler la maudite loi ».

Un nouveau danger menace la paix européenne. Ce conflit bulgare-serbe qui y a quelques jours encore on croyait en la bonne voie de règlement devant le tribunal arbitral du tsar est plus aigu que jamais. Sofia ne répond pas à l'appel de Saint-Petersbourg. Les armées ambitieuses du roi Ferdinand, qui ont ébranlé le monde, pour déposséder la Turquie de son domaine européen, sont prêtes, assure-t-on, à engager le fer pour disputer aux Serbes les portions macédoniennes qu'ils revendiquent.

Au mépris de ses promesses, de sa fidélité à la voix du sang slave (!) la Bulgarie, excitée, repousse la Russie pour prendre conseil en Autriche et négocie avec la Roumanie pour acheter l'assurance de sa neutralité. Nous voulons croire encore que l'irréparable ne se produira pas et qu'en présence de ce nouvel attentat à la tranquillité universelle, en face de cette dislocation de l'Alliance balkanique l'Europe tout entière se dressera et, puisant son autorité dans son intérêt collectif, imposera silence à ceux qui rêvent encore quelque sinistre aventure.

LE FURETEUR.

LE DOUBLE DANGER

Rarement l'histoire du régime s'offrit en une semblable complexité d'angoissants problèmes: la loi de trois ans se traîne à la Chambre parmi l'incertitude arithmétique des adversaires ou des partisans, avec, comme arrière-plan de discussion, le triste tumulte des casernes-frontière en révolte.

Cependant, la réforme électorale, pour mieux diviser les républicains, va réapparaître au Palais-Bourbon sous la déroque insuffisamment déguisée du quotient!

Par surcroît de malheur, s'il faut en croire un bruit sinistre, un machiavélique gouvernement présiderait gaillardement à ces lourdes besognes et l'allégresse de durer l'affranchirait, dit-on, de la mélancolie des ruines républicaines amoncelées sous son pas inconscient!

Voilà des appréhensions bien ostensiblement tendancieuses et nous ne pouvons, quant à nous, croire à d'aussi ténébreux desseins.

J'entends bien que M. Barthou et ses ministres placent l'intérêt de la Patrie plus haut que l'intérêt républicain.

Inutile et maladroite formule! et je ne doute point, à la réflexion, que le cœur et l'esprit en eux ne protestent contre cette division doctrinale que l'on voudrait établir, en certaines sphères voisines du pouvoir, entre les deux tronçons unis de la vérité politique.

L'unité de l'idéal patriotique et républicain fut scellée, mieux qu'en une trouvaille de rhéteur, sur les champs de bataille où les armées de la première République apportèrent une lumière en même temps qu'un étendard, et la réalité de cette munificente histoire s'impose à nous d'un tel poids qu'il nous serait impossible d'approuver telles délices d'une conception gouvernementale marquée de scepticisme aristocratique ou de réactionnaire tièdeur.

Si donc M. Barthou veut travailler pour la Patrie, qu'il ne cherche pas de distinctions du côté de Bysance; qu'il se livre à la large inspiration de la vérité historique française. La récompense, au bout de l'effort véridique, sera de retrouver, pour le suivre, un bloc républicain.

Car il n'est dans l'esprit de personne de lui refuser les moyens de sécu-

rité et de défense que l'existence et la dignité de la Patrie nous imposent. Le parti socialiste même, et M. Jaurès dans son discours, reconnaissent la nécessité d'un effort armé formidable. Quand on songe que les mêmes hommes qui hier encore se faisaient les silencieux complices d'une abominable doctrine, se joignent au bon sens public pour réclamer un surcroît d'effort militaire, il est vraiment impossible de désespérer des décisions d'une assemblée en qui une telle unité de but se dessine.

L'unité de but ne peut, si le gouvernement y travaille, que favoriser la conciliation finale des moyens, et nous ne voyons pas, quant à nous, qu'une infranchissable barrière doive séparer jusqu'au bout partisans et adversaires de la loi de trois ans. Il n'est, pour aboutir à cette conciliation nécessaire, que de vouloir s'entendre, sans d'autres passions que celles d'une minutieuse technique, entre bons républicains.

Malheureusement je ne vois pas que les résolutions gouvernementales relatives à la réforme électorale puissent servir et préparer l'accord final des républicains.

Quel que soit mon désir d'excuser un gouvernement qui vient en une heure de difficultés inouïes, je ne puis me défendre, sur les pas intrépides de Clemenceau, d'une certaine appréhension en présence de la plus extraordinaire volte-face que les hasards et les surprises du mécanisme parlementaire nous aient depuis longtemps imposée.

Faire ressusciter par le ministre de l'Intérieur au Palais-Bourbon, sous le nom de vote supplémentaire, un mode de votation que l'on avait d'abord, comme chef du gouvernement condamné solennellement au Sénat, se désintéresser surtout de l'événement, dans le huis-clos des commissions, par des déclarations désinvoltes, voilà qui n'est pas fait pour apaiser le conflit latent entre les Chambres, et qui n'est pas fait davantage pour amener à M. Barthou des adhésions républicaines effrayées par tant d'adresse présente ou passée!

Je comprends assez l'indignation de l'admirable « grognard » qui mène, dans l'Homme Libre, une aussi verte campagne.

Je le comprends et ne le suis pas, parce que, moins pessimiste, j'ai malgré tout confiance en l'homme qui depuis trois mois conduit si dextrement la barque gouvernementale.

Mais qu'il songe que la loyauté, à l'égard de la souplesse, profite aux hommes d'Etat, non moins qu'aux diplomates. L'habileté de M. Barthou ne me fait pas oublier qu'il y a, en même temps qu'une crise de la Patrie, une crise du régime et du parti républicains.

M. Barthou paraît n'y avoir pas suffisamment songé. Si la volte-face d'hier, ne se rectifie point demain d'une nouvelle volte-face opportune, je crains que la lutte attisée à la Chambre par le conflit électoral, n'ait sa répercussion sur la discussion du projet militaire. Et le risque formidable couru au cas de division suprême entre les républicains serait que la réaction, arbitre des destinées du régime et de la Patrie, n'emportât, à la face de la nation, le vote d'un principe militaire que la discussion, nous semble-t-il tend à faire reconnaître excessif.

A moins que M. Barthou, attaché jusqu'au bout sans restrictions au principe des trois ans, par quelque engagement olympien, ne compte faire deux coups de la pierre électorale, et qu'il ne se rallie au quotient, par l'organe de son ministre, que pour renforcer au moment du vote final sur la loi militaire, une majorité pseudo-réactionnaire.

Dans ce cas, que je veux croire improbable, il trouverait, suivant la parole de Clemenceau, devant lui, et à la première occasion, pour lui barrer la route du quotient, 250 républicains résolus.

En attendant faisons-lui préalable confiance, lui souhaitant de prendre suivant le programme qu'il s'était tracé devant le Sénat, le chemin tout uni de la réconciliation républicaine.

Salomon BACH.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 juin (matin)

PRÉSIDENCE DE M. LEBRUN

VICE-PRÉSIDENT

La Chambre aborde le projet de loi tendant à maintenir aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie, le droit de répression des infractions à l'indigénat. L'article unique du projet est voté.

La Chambre revient au projet de loi sur les maladies professionnelles.

M. Chéron soutient le projet et répond aux observations de MM. Beaugrand et Dion.

La suite de la discussion est renvoyée.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Deschanel prononce l'éloge funèbre de M. Aynard, député du Rhône.

La Chambre valide l'élection de M. Thiery, élu dans la Meuse, et reprend la discussion de la loi militaire.

M. Morin soutient le contre-projet de M. Augagneur; M. Georges Leygues soutient le projet de loi.

M. Barthou, président du Conseil, défend le projet de la Commission. La suite de la discussion est renvoyée au lendemain et la séance est levée.

Séance du 27 juin

Dans sa séance du matin, la Chambre vote le projet relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1912.

On passe à la discussion d'un septième douzième provisoire.

M. Jaurès demande l'ajournement; mais après discussion, la motion est retirée et le septième douzième est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion des interpellations sur les perquisitions ordonnées par le Gouvernement à la suite des incidents militaires.

M. Poulain s'élève contre ces perquisitions; M. Brenier et M. Meunier protestent également.

La suite de la discussion est renvoyée à huitaine.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 26 juin 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Faisans a la parole dans la discussion générale du projet de loi adopté par la Chambre, ayant pour objet de déclarer d'utilité publique diverses lignes de chemin de fer d'intérêt général et d'approuver, en outre, une convention provisoire passée avec la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans pour la concession d'un certain nombre de lignes d'intérêt général.

M. Faisans fait une critique serrée du projet soumis au vote du Sénat. Parlant notamment de la ligne projetée de Cahors à Moissac, M. Faisans dit qu'il faudrait se borner à établir un simple tramway. La dépense de construction ne serait que de 3 millions au lieu de 14 à 15 millions, qui seront à la charge de l'Etat.

M. Lintilhac répond à M. Faisans. Il expose l'économie du projet, qui a un double objet :

1. Déclarer d'utilité publique, à titre d'intérêt général, les lignes de Limours à Dourdan, de Cahors à Moissac, de Montluçon à Gouttières par Nérès et d'Argentat à Salers.

2. Approuver la convention provisoire passée par l'Etat avec la Compagnie d'Orléans et qui tend à retrancher des Commissions de cette Compagnie, d'une part des lignes à voie normale de Bourgueuil à Felletin et de Lavard-France à Evaux, concédées à titre éventuel; d'autre part, de la partie de la ligne étroite de Tulle à Aurillac, comprise entre Argentat et Aurillac, et les lignes à voie étroite de

Cahors à Moissac et de Gouttières à Letrade.

b) De concéder à la Compagnie, d'une part à titre définitif, les lignes de Cahors à Moissac, de Montluçon à Gouttières par Nérès et les lignes à voie étroite de Saint-Léonard à Auzances, de Bonnat à Evaux sur la ligne de Montluçon à Eygurande; d'Argentat à Salers; d'autre part à titre éventuel, les lignes à voie normale d'Aurillac à Espalion, de Gouttières à Eygurande, de Magnac-Laval à Saint-Sébastien.

M. Thiery, dans une brève intervention, demande au Sénat de voter le projet qui lui est soumis.

Le projet est adopté à main levée.

Et la séance est levée.

Séance du 27 juin 1913

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Waddington.

Le Sénat vote la proposition relative au secret du vote.

M. Aimond dépose le 7^e douzième provisoire qui est adopté sans débat.

Le projet de loi portant ouverture de crédits additionnels aux crédits de la guerre sont votés.

Et la séance est levée.

LA CHANSON

Le Temps des surprises

air connu.

Quand pour nous viendra le temps des surprises, Quand luiront hélas les derniers beaux jours

Vers la soixantaine,
Pour finir la vie et calme et serein
Le repos sera notre seul amour.
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Nous pourrons chanter : Adieu les beaux jours.

II
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Quand nous serons vieux, chaque nouvel an
Comme un trouble-fête
Ridiera nos fronts, blanchira nos têtes
Etendra perclus nos membres tremblants.
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Nous verrons songeurs s'envoler les ans.

III
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Narquois nous dira souvent le docteur,
Délaïssez les belles,
Et chassez surtout de votre cervelle
Les fouguesux desirs qui troublent le cœur.
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Nous aurons souvent besoin du docteur.

IV
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Nous devons prendre la résolution
D'éviter les fêtes.
Adieu les festins où tard l'on banquette,
Pouvant provoquer une congestion.
Quand pour nous viendra le temps des surprises,
Nous devons veiller sur nos digestions.

V
Lorsque nous serons au temps des surprises,
Quand luiront hélas les derniers beaux jours,
Vers la soixantaine
Chassons de nos cœurs et tristesse et peine,
Pour tous ici bas les beaux jours sont courts.
Lorsque nous serons au temps des surprises,
Sauvons en paix les derniers beaux jours.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

M. POINCARÉ A LONDRES

Réception des maires de Londres

Mercredi, M. Poincaré a reçu au palais de Saint-James les maires de Londres et plusieurs délégations. Les municipalités du comté de Londres, de Westminster, de Kensington, se présentent avec une grande solennité précédés de leurs huissiers et de leurs massiers.

M. Poincaré a rendu visite à la princesse royale, à la princesse Louis d'Argyll et à la princesse Henri de Battenberg.

Dîner à l'ambassade de France

Mercredi soir a eu lieu, à l'ambassade de France, le dîner offert au roi par M. Poincaré.

La visite à Windsor

Jeudi, dès neuf heures du matin, M. Poincaré a quitté Londres pour aller visiter le château de Windsor. Sur tout le parcours d'York à la gare de

Paddington, la foule attendait le Président de la République et l'a chaleureusement acclamé.

Le Président a été reçu à sa descente du train par le maire de Windsor, qui lui a présenté une Adresse de bienvenue. Le Président lui a exprimé ses remerciements et a ajouté : « C'est un devoir de piété que je suis venu remplir à Windsor. Je n'aurais pas voulu quitter l'Angleterre sans m'être arrêté quelques instants au moins devant les tombes de la grande reine Victoria et du roi Edouard VII, qui a tant fait pour sceller l'amitié de nos deux peuples ».

A son retour de Windsor, M. Poincaré a assisté à un déjeuner offert par la Colonie française.

L'unité du parti radical

Le groupe des députés adhérents au parti républicain radical et radical-socialiste, s'est réuni jeudi matin à la Chambre, sous la présidence de M. Caillaux.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Franklin-Bouillon, Duménil, Malvy, Cosnier, Chaulin-Servinière, Le Bail, Raynaud et Jean Durand, il a été décidé à l'unanimité, de désigner une Commission chargée d'établir un statut destiné à assurer l'unité du parti.

Ont été nommés membres de cette Commission : MM. Caillaux, René Renoult, Raynaud, Franklin-Bouillon, Duménil, Chaulin-Servinière, Malvy, Javal, Durand et Lefébure.

La Réforme Electorale

M. A. distribué jeudi le rapport de M. Groussier sur la réforme électorale.

On n'a pas oublié que la commission du suffrage universel a repoussé le texte du Sénat et maintenu le projet voté par la Chambre, lequel comporte la représentation des minorités par le quotient. M. Groussier ne conteste pas au Sénat le droit d'avoir une opinion différente de celle de la Chambre. Mais le Sénat n'aurait pas dû oublier qu'il s'agit non pas de son mode électoral mais de celui de la Chambre, que le projet n'a pas pour but de réglementer le suffrage restreint, mais d'organiser le suffrage universel, et que la Chambre, issue du suffrage universel, devait bien avoir quelque droit de parler au nom de celui-ci, d'autant plus qu'elle exprimait la volonté nettement affirmée par la grande majorité du corps électoral aux dernières élections générales.

Done, la commission reprend le texte voté précédemment par la Chambre. Elle ne se refuse pas pour cela à une conciliation. Elle fait d'ailleurs observer que ce projet ne présente pas un système de proportionnelle pure, mais fait au contraire une part au principe majoritaire.

Le rapporteur insiste sur l'impossibilité de réaliser une représentation équitable des minorités par une autre méthode que celle du quotient. Il répond aux diverses objections faites au projet par ses adversaires. Il conclut en invitant la Chambre à le voter de nouveau, exprimant l'espoir que le Sénat, tenant compte de la volonté de celle-ci, à nouveau affirmée, « cessera de s'opposer à une réforme dont le but essentiel est de réaliser plus de justice dans la représentation du suffrage universel ».

A la Commission du budget

La Commission du budget a abordé l'examen du projet concernant l'ouverture du compte spécial de la défense nationale et l'émission d'obligations amortissables en vingt ans, ainsi que du projet de loi portant établissement d'un impôt national sur le revenu.

Après discussion, la Commission a décidé d'entendre le ministre des finances, sur sa demande, avant de prendre une résolution.

On a en outre discuté, mais sans arriver à une conclusion précise, sur le point de savoir s'il ne conviendrait pas de provoquer une collaboration officieuse entre la Commission du budget de la Chambre et la Commission des finances du Sénat, afin de hâter le vote du budget.

Un septième douzième
La Commission du budget, sur le rapport de M. Noulens, a voté un nouveau douzième, c'est le septième applicable à juillet.

Le chiffre des effectifs français au Maroc

Le ministère de la guerre a fait connaître à M. Milliès-Lacroix le chiffre de nos effectifs au Maroc. Nous y avons actuellement 76.570 hommes, sur lesquels il faut compter 7.228 hommes appartenant aux troupes auxiliaires marocaines et, dans cette dernière catégorie, 9 bataillons sénégalais comprenant 5.744 hommes et 139 officiers.

Le Confit Balkanique

On télégraphie de Belgrade au « Daily Mail », qu'environ 12.000 Bulgares, accompagnés de 500 lanceurs de bombes, ont attaqué hier matin les positions serbes, au nord de la rivière Zletovska, à vingt milles au nord d'Istip.

Il y a une semaine, Slavko, le chef d'une bande bulgare, avait été tué en cet endroit. Les Serbes acceptèrent la lutte. L'artillerie et les mitrailleuses entrèrent en action, des renforts serbes arrivèrent en toute hâte. A 7 heures, les Serbes, haionnette au canon, chargeaient les Bulgares sur toute la ligne.

Ces derniers battirent en retraite précipitamment et repassèrent la rivière. On estime les pertes des deux côtés à 500 hommes.

L'émotion à Belgrade

La nouvelle du combat de la rivière Zletovska a été publiée en gros caractères par les journaux qui ont lancé des éditions spéciales avec des manchettes annonçant que la guerre avait éclaté.

Le gouvernement ne savait que faire pour calmer l'opinion du public, et il a ordonné de confisquer de nombreuses éditions.

L'opinion et la presse, sont, d'ailleurs, entièrement favorables à la guerre. Beaucoup de parlementaires demandent que la Serbie refuse catégoriquement l'arbitrage.

Petites Nouvelles

Route de Joinville, dans le bois de Vincennes, un homme d'environ quarante ans, s'est précipité sous les roues d'une charrette lourdement chargée. Il a eu la tête broyée. Dans les vêtements du défunt on n'a trouvé qu'une ordonnance délivrée par un médecin de Bezons. Le corps est à la morgue.

Revenant des champs avec sa fourragère, M. Aube, de Saint-Aubin-de-la-Maye, fut surpris par l'orage. Il cherchait un abri, lorsque la foudre s'abattit sur son attelage tuant le cheval et projetant son conducteur la face contre terre. M. Aube s'est remis assez rapidement de cette violente commotion. La brûlure qu'il portait était superficielle.

Les soldats du 122^e de ligne, à Rodez, qui ont été condamnés le 21 juin, par le conseil de guerre du 15^e corps d'armée, pour actes de révolte : Brevier et Chazottes, à cinq ans de travaux publics ; Marqués, à cinq ans de prison, et Clavel, à trois ans de la même peine, ont signé leur pourvoi en cassation.

A Tarbes, jeudi matin, un maître ouvrier d'artillerie et un maître pointeur procédaient, dans l'atelier du 24^e régiment d'artillerie, à l'ouverture d'un obus rapporté du camp de Ger, lorsqu'une formidable explosion se produisit. Les deux artilleurs, horriblement blessés, ont succombé. Deux autres soldats ont été atteints par les

débris du projectile. L'atelier a été en partie démolie.

En arrivant à Stockholm, Brindejone des Moulinais a couvert plus de 3.000 kilomètres.

M. Charles Waddington sénateur de la Seine-Inférieure, conseiller général, président de la Chambre de commerce de Rouen est mort jeudi. Il était âgé de soixante-quinze ans.

CAUSERIE

LA GLOIRE

L'autre jour, il y avait dix mille personnes à la gare du Nord pour acclamer le retour de Carpentier. Quand le champion, le héros disent certains, apparut, ce fut un délire d'enthousiasme. Et le vainqueur de Gand connu, pendant quelques minutes, l'ivresse d'un véritable triomphe.

Samedi dernier, devant la Morgue, les admirateurs d'un autre homme se trouvaient réunis. Ils étaient bien une centaine en tout, pour saluer une dernière fois le pauvre Léon Deubel.

Dix mille là-bas, cent ici. Ah ! la gloire est une belle et juste chose ! Elle ramène Carpentier sur une aile et de l'autre envoie Deubel piquer un plongeon dans la Seine. Nous pouvons être fiers.

Sans doute, il ne saurait être question de demander à la foule de distinguer entre la valeur réelle de deux individus. Pour elle, un champion de boxe vaudra toujours mieux qu'un poète inconnu et misérable, eût-il le plus grand génie.

Des vers, qu'est-ce que c'est que cela ? Des coups de poing, à la bonne heure ! On les comprend et on les sent.

Mais à côté de la foule, stupide souvent, il y a autre chose cependant. Il reste cette partie du public qui se prétend apte à juger sagement les hommes et leurs œuvres. Eh bien, que pense-t-elle du douloureux fait-divers qui, en faisant disparaître Deubel nous enlève un de nos plus délicieux poètes. Elle ne pense rien probablement, ce qui est encore préférable. Car elle serait bien capable de trouver que cela n'a aucune importance.

Que Deubel, poussé par la noire misère, fatigué de pleurer son chagrin dans ses beaux vers, ait été réduit à chercher dans la mort le tranquille bonheur, qu'il avait toujours rêvé, n'est-ce pas le plus abominable et le plus affreux roman qui se puisse concevoir.

On le reconnaît maintenant, mais il est un peu tard. Les fleurs qui recouvraient le cercueil du suicidé ne venaient pas à leur heure.

Alors, il est encore possible qu'un écrivain de talent comme celui que des sincères amis pleurent aujourd'hui, ne trouve même pas des ressources suffisantes pour manger à sa faim ! Mais à quoi servent donc ces prix littéraires et ces bourses généreuses destinées à venir en aide à ceux qui peuvent accroître un jour la force intellectuelle de la France ? Comment se fait-il que, parmi tous ces jurys qui fonctionnent éperduement, personne n'ait jamais pensé à ce malheureux Deubel qui attendait, fier et digne, sans récriminer, qu'on se rappelât qu'il existait encore ?

Et cependant les récompenses roulaient sur des têtes inconnues, pendant que lui, dans l'ombre des soirs tristes, guettait le moment où il pourrait enfin quitter cette terre de désespoir. Mais s'est-il agi une fois seulement d'encourager les véritables talents ?

La mort de Deubel aura du moins montré que les prétendus prix littéraires étaient de la plus belle inutilité. Il ne reste plus maintenant qu'à les rendre ce qu'ils devraient être, si nous ne voulons pas revivre devant la Morgue d'autres douloureux après-midi.

Maurice BIGOT.

CHRONIQUE LOCALE

GASPILLAGE

Nous avons publié dans notre numéro de mardi un avis qui intéresse au plus haut point les éleveurs et propriétaires de chevaux de notre département.

Cet avis met en garde les éleveurs contre les procédés d'une catégorie d'acheteurs, maugignons roubards qui commettent au préjudice des propriétaires une véritable escroquerie.

Ces individus vont trouver les éleveurs qui ont des chevaux à vendre ou à présenter à la Commission de remonte, achètent les bêtes, les maquillent habilement et vont les vendre à la Commission de remonte qui quelquefois a refusé de les acheter aux éleveurs !

Il paraît que ce procédé est très répandu dans notre région et l'administration aurait pris ses précautions pour empêcher que les trafiquants continuent leur commerce malhonnête.

Mais à la tribune du Parlement, mercredi, MM. Marc Doussaud et Mauger ont raconté des faits incroyables au sujet de l'habileté de ces écumeurs des marchés de chevaux.

Des chevaux qui valent à peine 400 francs ont été payés par des Comités de remonte 1.400 et même 1.800 fr.

M. le Rouzic a déclaré qu'un cheval borgne avait été payé 1.700 francs et M. Doussaud a affirmé qu'on avait acheté un cheval qui avait un sabot en gutta-percha.

Où bien ceux qui font partie de ces Commissions sont d'une incompétence notoire ou ils se font les complices des maugignons, car, chose à observer, souvent les mêmes chevaux payés si cher à ces individus ont été refusés par la Commission aux éleveurs.

La gabegie ou la sottise, voilà ce qui ressort de ces constatations et de ces affirmations. On avouera que c'est bien déplorable.

Non seulement l'argent est dépensé sans compter, mais les chevaux achetés sont, peu après, réformés et revendus à des prix dérisoires de bon marché.

Le ministre de la guerre a promis d'ouvrir une enquête sur ces faits et de prendre les sanctions qui s'imposent pour empêcher que de pareils abus se reproduisent.

Quels résultats donneront les enquêtes qui sont ouvertes ? Il est difficile de le prévoir. Il est à souhaiter tout simplement que les Commissions de remonte, non seulement examinent avec plus d'attention les chevaux qui leur sont présentés, mais qu'elles s'informent si les éleveurs ne vendent pas les chevaux pour le compte de maugignons madrés.

On dépense sans compter, on paie royalement quand c'est l'Etat qui fournit l'argent : c'est l'habitude. Et puis quand les crédits sont épuisés, on demande des ressources supplémentaires.

C'est au moment où des millions vont être demandés au pays pour la défense nationale qu'un contrôle de toute dépense et qu'une surveillance particulière sur les marchés, sur les fournitures diverses devraient être exercés d'une façon rigoureuse.

Les faits rapportés à la Chambre prouvent que le gaspillage, la gabegie ou l'indifférence régnent depuis trop longtemps.

LOUIS BONNET.

Notariat

Par décret en date du 21 juin 1913, M. Pergot est nommé notaire à Catuz en remplacement de M. Cambornac.

LA LIGNE CAHORS-MOISSAC

Jeudi est venue devant le Sénat la discussion du projet de loi ayant pour objet d'approuver une convention provisoire passée avec la Compagnie d'Orléans pour la concession d'un certain nombre de lignes, d'intérêt général.

Dans ce projet adopté par la Chambre se trouve la ligne de Cahors à Moissac.

M. Faisans a fait la critique du projet et a demandé que la ligne de Cahors à Moissac soit à voie étroite : un simple tramway suffirait, a-t-il affirmé.

C'est le Sénat n'a pas écouté les observations du sénateur des Basses-Pyrénées et a passé outre. Le projet de loi a été voté à mains levées.

C'est donc maintenant réglé, terminé. La construction de la ligne de Cahors à Moissac ne saurait tarder à être commencée.

Conseil général

Sur la demande des deux tiers des membres du Conseil Général, cette assemblée se réunira en session extraordinaire le 11 juillet.

L'ordre du jour comprend les affaires suivantes :

Service d'autobus ; Demande de crédits à l'occasion du voyage du Président de la République dans le Lot ; Affaires diverses.

Subventions

M. Clementel, ministre de l'agriculture vient d'informer M. de Monzie, député, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, qu'à la suite de ses démarches, les subventions suivantes ont été accordées :

1° 900 francs à la Société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail de Flaunac ;

2° 500 francs à la Caisse d'assurances agricoles mutuelles contre l'incendie de St-Martin-Labouval ;

3° 600 francs à la Société d'assurances mutuelles contre la mortalité du bétail à Limogne (société dont M. Gailard est le président).

Collège de jeunes filles

Aux examens du Brevet élémentaire des jeunes filles, les élèves du Collège de Cahors dont les noms suivent, viennent d'être reçues :

M^{lles} Suzanne Bonhomme, Yvonne Delpouget, Jeanne Pages, Fernande Farges, Irène Lasguignes, Sarah Monsou, Marguerite Périé, Marie-Louise Théron.

Félicitations aux élèves et aux professeurs.

Au 7^e

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef : MM. Massat, Izard, adjudants.

Sont nommés adjudants : MM. Laborde, Duc, Gaston, Macary, Lépinard. Sont nommés sergents-majors : MM. Darrouzès, Ferras, Lascombes, Maurel.

Nos félicitations aux nouveaux promus.

Les officiers de complément

Les officiers de complément ont adressé la dépêche suivante au ministre de la guerre :

« Les officiers de complément et en retraite du département du Lot, réunis à Cahors, le 26 juin, pour la dernière séance de l'école d'instruction de 1913, prient M. le ministre de la guerre d'agréer leur respectueux salut, l'assurance de leur loyalisme républicain et de leur dévouement au drapeau et au pays. — Le président de l'Association, commandant Panouze. »

A l'issue de cette séance, un banquet fraternel a réuni les officiers de complément à l'hôtel du Midi, où un menu de choix leur fut servi.

Au dessert, des toasts patriotiques furent prononcés et très vigoureusement applaudis par les convives qui se sont donné rendez-vous à l'année prochaine.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 1913

Le Conseil municipal de Cahors s'est réuni vendredi soir sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

La séance est ouverte à 9 heures. Etaient présents : MM. Darquier, Carlin, Gayet, Dulac, Ressayier, Teyssonnières, Périé, Duranc, Arnaudet, Bris, Tourriol, Fournet, Bro, Desprats, Salanié, Pauthert, Mauriès, Paulus, Baudel, Davant, Gibert.

M. Dulac est désigné comme secrétaire de la séance.

L'ordre du jour appelle la nomination de 2 rosiers. Il y a 2 candidates : M^{lles} Louise Fourgous et Louise Liauzu.

Les deux candidates sont proclamées rosiers à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre par laquelle les employés communaux et des Etablissements d'assistance de Cahors remercient le Conseil municipal de la bienveillance qu'il leur a témoignée en créant la caisse des retraites pour les employés communaux. Acte est donné.

Une pétition des habitants de la rue Jean-Vidal tendant à ce que des réparations soient effectuées dans cette rue est renvoyée à la Commission des Travaux publics.

Renvoyé à la Commission des finances une pétition des habitants de la Chartreuse demandant l'établissement d'une boîte aux lettres au coin de la maison de M. le docteur Ausset.

Renvoyé à la Commission des travaux publics une pétition tendant à la réparation d'un chemin à Terre Rouge.

M. le Maire donne communication d'une pétition des agents de police de Cahors demandant qu'un congé annuel de 12 jours sans retenue sur leur salaire, leur soit accordé. Renvoyé à la Commission des finances.

Avis favorable est donné à la demande de bourse à l'Ecole des sages-femmes de Limoges formée en faveur de la jeune Planavergne.

Le Conseil vote la somme de 800 francs, part de la commune pour la réfection des planchers dans 4 classes du Lycée Gambetta.

M. Duranc donne communication d'un rapport relatif aux modifications à apporter aux règlements et tarifs d'octroi de Cahors.

Il propose la suppression du bureau d'octroi des Queyssines et le transfert de celui de la route de Toulouse au pont de Saint-Georges. Adopté.

M. Fournet propose de voter une subvention de 50 francs en faveur de la Ligue maritime française. Adopté.

M. Bro donne communication d'un rapport au sujet de la création d'un réseau d'autobus.

La ville de Cahors devant contribuer pour une forte subvention annuelle à cette création, M. Bro estime que c'est une dépense inutile. La ville de Cahors ne peut pas participer à cette création. Les conclusions de M. Bro sont approuvées.

Dans un rapport très documenté au sujet des centimes pour les chemins vicinaux et de la taxe des prestations, M. Bro dit combien cette taxe est antidémocratique. Il faudrait la remplacer par une taxe vicinale que paieraient les contribuables en proportion de leur fortune.

Mais en attendant que cette réforme soit faite, il propose de voter les 5 centimes d'impositions pour assurer la réparation des chemins vicinaux et de voter les journées de prestation. Adopté.

M. Mauriès demande à M. le Maire s'il ne serait pas possible de faire assurer par le service des ponts et chaussées l'arrosage quotidien des Boulevards. On supprimerait ainsi ces nuages de poussière que soulèvent les automobiles.

M. le Maire répond qu'il s'est occupé de cette question avec M. l'ingénieur en chef et que très prochainement une solution interviendra.

M. Bro demande que dans les grandes voies de la ville où il n'y a pas de bouches d'eau, le service d'arrosage soit assuré.

M. Duranc demande qu'on fixe une époque durant laquelle on permettra d'apposer des couronnes au monument Gambetta ; les couronnes restent accrochées toute l'année et elles y pourrissent. On devrait les enlever.

M. le Maire répond que souvent des touristes dans le courant de l'année déposent une couronne devant le monument ; mais il promet de faire enlever dès qu'elles seront fanées, les couronnes et les gerbes de fleurs.

M. Baudel demande au Maire de prendre un arrêté réglementant la vitesse des automobiles dans la traversée de la ville.

M. le Maire dit que l'arrêté existe, mais que le meilleur moyen, c'est de faire placer à l'entrée de la ville des plaques portant en grosses lettres l'avertissement suivant : « Ralentir ».

Si les automobilistes ne tiennent pas compte de l'avertissement, les agents de police prendront le numéro de l'auto et procès-verbal sera dressé.

M. Tourriol demande que des réparations soient faites à la borne fontaine qui se trouve à l'angle de la caserne Hoff, rue Zola.

M. le maire promet que des réparations seront faites à cette fontaine. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Postes

M. Faucon, candidat militaire est nommé facteur à Cazals en remplacement de M. Teyssière, retraité.

M. Salgues, candidat militaire est nommé facteur rural à Concois en remplacement de M. Ruamps, nommé à Lalbenque.

M. Delahut, facteur rural à Lalbenque est nommé facteur suburbain à Cahors, en remplacement de M. Mourguès, décédé.

Vaccination et Revaccination

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de ses Concitoyens qu'une séance de vaccination et de revaccination, obligatoire et gratuite, aura lieu à l'hôtel de ville, pour les deux cantons de la commune de Cahors, le 3 Juillet prochain à 2 heures du soir.

Monument d'Olivier de Magny

Souscription reçue pour le monument d'Olivier de Magny :

M. Grimal, président du tribunal civil de Cahors : 20 francs.

Arrestation

La police de notre ville a mis en état d'arrestation la nommée Anna Dupuy.

Cette jeune fille qui était bonne chez Mme Avenal, épicière, place Rousseau, s'est rendue coupable de nombreux vols au préjudice de sa patronne.

Anna Dupuy a été écrouée, jeudi, à la prison de Cahors.

Concours pour le surnumérariat des Postes et des Télégraphes

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Postes et des Télégraphes aura lieu les jeudi 7 et vendredi 8 août 1913, au chef-lieu de chaque département.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 600.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XV

Suite du dénouement de la seconde idée de Gontran

— Ce calcul était malheureusement juste, car le vicomte, malgré sa vigueur et son énergie, faiblissait sous les coups réitérés que le misérable assassin lui portait avec sa main gauche dans le visage et dans la poitrine. Bref, il allait succomber après un combat acharné de plusieurs minutes, lorsqu'enfin, et que le ciel en soit béni, j'arrivai juste à temps pour lui porter secours... En présence de ce renfort inattendu, de ce nouvel adversaire apparaissant à l'improviste, le voleur discontinua une lutte dont le résultat ne pouvait plus être douteux. Il jeta son poignard inutile et bondit jusqu'à la fenêtre par laquelle il s'é-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favra.

lança... j'y courus derrière lui, croyant le voir brisé et sanglant sur les pavés de la cour... J'avais oublié le toit du hangar, du haut duquel il sautait sain et sauf sur la terre ferme et disparut à mes yeux... Je criai : au voleur !... On accourut... je donnai l'ordre d'aller vous prévenir au plus vite de ce qui se passait... Maintenant vous savez tout, aussi bien que M. de Presles et que moi-même...

A plus d'une reprise pendant le récit émouvant et dramatique du baron, un petit frémissement avait couru dans les rangs pressés des auditeurs.

Il est bien entendu que personne, et pas plus le commissaire que les autres témoins de cette scène, n'avait l'idée de mettre en doute la parfaite véracité des paroles de M. de Polart.

Après un instant de silence, le commissaire demanda :

— Vous pouvez sans doute, monsieur, me donner d'une façon parfaitement exacte le signalement du voleur ?

— Oui, certes...

— Cet homme était-il jeune ?

— Il m'a paru âgé de quarante ou quarante-cinq ans.

— Sa taille ?

— De beaucoup au-dessus de la moyenne, cinq pieds huit pouces, ou environ, si je ne me trompe... et je crois ne pas me tromper... une carrure d'athlète, des épaules larges comme les miennes...

— Quel costume portait-il ?

— Une blouse de toile grise, un pantalon bleu, une casquette de drap à visière de cuir verni, cette casquette était enfoncée sur ses yeux...

— Les cheveux ?

— Grisonnants et taillés courts.

— La barbe ?

— Entière, assez longue et très noire.

— Avez-vous remarqué quelque signe particulier ?

— Un seul, mais caractéristique.

— Lequel ?

— Une cicatrice profonde et bleuâtre, allant de l'angle de l'œil gauche à la naissance de la moustache et par conséquent coupant la joue en deux parties à peu près égales...

Le commissaire de police fit un geste qui dénotait une approbation manifeste.

— On ne saurait être plus clair et plus complet dans un signalement ! murmura-t-il.

Puis, se tournant vers le vicomte de Presles, il ajouta :

— Vos souvenirs, monsieur, sont sans doute parfaitement conformes à ce que vous venez d'entendre ?

— Parfaitement, répondit Gontran. Je n'ai pas une syllabe à changer à tout ce que vous m'avez dit, M. le baron de Polart. J'aurais dit les mêmes choses, et dans les mêmes termes...

— A merveille, reprit le magistrat, il ne me reste donc qu'à rédiger un

procès-verbal que vous signerez tous les deux... Nous procéderons ensuite à des perquisitions dans les bâtiments de l'arrière-cour. La force armée garde en ce moment toutes les issues, et peut-être trouverons-nous là ce hardi coquin dont les funestes projets ont échoué par une faveur manifeste de la Providence !

Plusieurs bougies furent aussitôt allumées, le secrétaire du magistrat s'installa devant une petite table et commença à écrire, sur des feuilles de papier timbré, les diverses circonstances du vol à main armée, commis la nuit, avec escalade et effraction, dans une maison habitée. Les moindres détails du récit de M. de Polart se trouveraient minutieusement reproduits dans ce procès-verbal.

Tandis que le commissaire de police, préparant de la besogne au juge d'instruction, s'acquittait ainsi de l'une des plus importantes fonctions de sa charge, et tandis que Gontran, toujours immobile et anéanti sur son siège, se demandait s'il était bien éveillé, le baron ne restait point inactif.

Dans le meuble fracturé par le vicomte il avait pris une enveloppe de grande dimension sous laquelle il glissa quelques papiers, il cacheta de cinq cachets, et sur chacun de ces cachets il appuya le chaton armorié de sa bague.

Il couvrit ensuite cette enveloppe

de plusieurs lignes d'une écriture fine et serrée et il mit sa signature au bas de la dernière ligne.

Ceci terminé il attendit silencieusement que la rédaction du procès-verbal fût complète.

De temps à autre il jetait un regard sur Gontran et il souriait avec une indéfinissable expression en voyant le morne abattement du jeune homme.

Un quart d'heure se passa ainsi, puis la pièce officielle fut achevée, lue à haute et intelligible voix, signée et paraphée par qui de droit.

Maintenant, messieurs, dit le commissaire de police, nous allons descendre et commencer les perquisitions...

Il s'appretait à quitter l'appartement, mais il fut retenu par le baron.

— Quelle que puisse être l'indiscrétion de ma demande fit ce dernier, j'oserais vous supplier, monsieur, de me rendre un service...

— Un service ? répéta le magistrat avec étonnement.

— Oui, monsieur, un service signalé, et d'une excessive importance.

— De quoi s'agit-il ?

— De ceci... répondit le baron en montrant l'enveloppe cachetée qu'il tenait à la main.

— Je ne vous comprends pas, monsieur.

— Je vais avoir l'honneur de vous expliquer ce que je désire. Les papiers que renferme cette enveloppe sont

pour moi plus qu'une fortune... je tiens à eux comme je tiens à la vie. Or, je viens d'avoir la preuve trop irréusable que ces papiers ne sont point en sûreté dans une chambre d'hôtelier. Le bandit qui tout à l'heure forçait ce meuble pouvait les enlever sans même se rendre compte de leur valeur, et pour envelopper une pile de pièces de vingt francs, ainsi qu'il l'a fait, avec un fragment de vieux journal. J'implore donc toute votre bienveillance, monsieur, et je vous conjure de vouloir bien vous charger de mettre cette enveloppe en lieu sûr. Au moment de mon départ j'irai vous la redemander.

— Mais, fit le commissaire avec quelque hésitation, ce dépôt ne serait-il pas mieux à sa place entre les mains d'un notaire ?

— Non, monsieur, et croyez-moi, car je vous le jure sur l'honneur, sa véritable place est entre vos mains.

Peuvent y prendre part les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum, âgés de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 7 août 1913 (c'est-à-dire ayant cet âge le 6 août avant minuit).

Par exception, peuvent concourir jusqu'à 30 ans les sous-agents titulaires de l'Administration des Postes et des Télégraphes.

Les postulants actuellement sous les drapeaux ne seront admis à concourir que s'ils sont libérables au plus tard le 31 décembre 1913.

Il sera fait une application stricte des dispositions ci-dessus et aucune demande de dispense, quelle qu'elle soit, ne sera prise en considération.

Les candidats devront adresser une demande d'inscription au Directeur des Postes et des Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures. Ce fonctionnaire leur fera parvenir le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 12 juillet 1913 au soir.

Théâtres de Bordeaux

ALHAMBRA CASINO D'ÉTÉ

La revue « Tout du cru » de notre sympathique auteur M. Louis Le-marchand remporte tous les soirs un très grand succès. Longue ovation est faite aux excellents interprètes MM. Devyl, Mario, Despau, Gérard, Biscot, Paulo, Mmes Raynes, O. Vassort, Mary Hett, Mills.

M. Brévy est également très fêté dans le sketch impromptu « Tout en causant ».

A partir de vendredi, nous pourrions applaudir la scène nouvelle « Un point rose sur l'i du verbe aimer » interprétée par le joyeux comique Mario et la petite Miss Ray.

N'oublions pas de signaler le succès remporté également par les mignonnes girls, et le joyeux bataillon féminin, qui évoluent sur la scène avec un parfait ensemble.

CASINO DES LILAS

Depuis l'ouverture de la saison, le Casino des Lilas, est le rendez-vous des fidèles habitués de l'année passée. On comprend très facilement cet empressément sous les frais embrasements du parc, si l'on considère que le spectacle est de tout premier ordre avec Mmes Rolette, Lyetty, Valesco, Magda, May, MM. Raynal, Debray, Farga, Lucyan, Dorville, etc., et la désopilante comédie « Campagne de Presse » qui sera remplacée par « La nuit de Chipette », samedi, avec un nouveau programme.

Dans le parc, dîners-spectacle, 4 fr., donnant droit d'entrée au concert.

GRAND CINÉMA DES BOUFFES

Le grand cinéma des Bouffes, obtient toujours un très vif succès, et joue tous les jeudis et dimanches en matinée, les samedis et dimanches en soirée.

Les tickets Poulain sont reçus à toutes les représentations.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 29 JUIN 1913

Allegro militaire. Clérie.
Le Barbier de Séville (ouv.) Rossini.
Chants d'ivresse (valse) Popy.
Werther (fantaisie) Massenet.
Marionnettes.
(Marche italienne) E. Störaci.
Allées Fénélon, de 20 h. 3/4 à 22 h. 3/4

Etat civil de la ville de Cahors

Du 21 au 28 juin 1913

NAISSANCES

Lepinard Maurice-Fernand, Rue St-Barthélemy, 10.

Lacoste Odette-Germaine-Marie-Louise, Place des Petites Boucheries, 12.

Ayot Georges-Jean-Paulin, à La Rozière.

Delfort Gaston, Boulevard Gambetta.

Delmas Marcel, Place Galdemar, 1.

Coulon Georges-Julien-Louis, Avenue de l'Abattoir.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Girma Louis, cultivateur, et Sar-rut Marie-Louise, robeuse.

Rigal Sylvain, cultivateur, et Lafferrerie Idalie, gagiste.

DÉCÈS

Burdet Séraphin-Alphé, 71 ans, gendarme en retraite, Place de la Croix.

Bousquet Marie, veuve Bédoué, 54 ans, s. p., Hôpital-Hospice.

Gaurel Marcel-Henri, 17 ans, étudiant, rue du Château-du-Roi, 1.

Costes Germaine, 41 ans, s. p. Cours de la Chartreuse.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 30 juin au 6 juillet

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 30 juin: Gigouzac, Grézels, Montcuq.

Mardi 1^{er} juillet: Cahors.

Mercredi 2: Puy-l'Évêque.

Jeu 3: Catus, Frayssinet-le-Gélat.

Samedi 5: Duravel, Lauzès-du-Lot, Limogne.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 30 juin: Rudelle.

Mardi 1^{er} juillet: Labathude (au village de Rouquayroux), Livernon.

Jeu 3: Bagnac.

Vend 4: Souceyrcac.

Samedi 5: Lentillac (Figeac).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 30 juin: Floirac, Gourdon, Gramat.

Mardi 1^{er} juillet: Frayssinet, Vayrac.

Mercredi 2: Le Vigan.

Vend 4: Souillac.

Samedi 5: Cressensac, Déga-gnac.

Arrondissement de Cahors

Saint-Cyprien

Cyclisme. — Résultats des courses cyclistes qui ont eu lieu dimanche dernier à Miramont (Tarn-et-Garonne).

Internationale: Miramont-Queiry, Moissac et retour: 40 km.

1^{er} Souillac, de St-Cyprien (Lot), en une heure 7 minutes.

2^e Lacoste de Sauveterre (Lot-et-Garonne), à 200 mètres.

3^e Preignac, de Marmande (Lot-et-Garonne).

4^e X..., d'Agen.

5^e Leydier, de Montauban.

Puy-l'Évêque

Concours de poulainières et de pouliches en 1913. — Le 15 juillet à 9 heures du matin, aura lieu à Puy-l'Évêque, un concours de juments poulainières et de pouliches âgées de 2 et 3 ans.

Programme

Poulainières: 1 prime de 250 francs; 1 prime de 200 fr.; 2 primes de 125 fr.; 1 prime de 100 fr.; 2 primes de 25 fr.; 1 prime de 50 fr. Soit 8 primes = 1.000 francs.

Pouliches de 3 ans: 1 prime de 200 francs; 1 prime de 100 fr.; 4 primes de 50 francs. Soit 6 primes = 500 fr.

Pouliches de 2 ans: 1 prime de 100 fr.; 2 primes de 75 fr. Soit 3 primes = 250 francs.

En outre, une prime de majoration de 500 francs, payable à l'âge de 4 et 5 ans, sera attribuée à la meilleure pouliche de 3 ans.

Seront admis au concours l'arrondissement de Cahors et les cantons de Salviac et de St-Germain.

Les propriétaires sont invités à se faire inscrire à la station d'Étalons de Puy-l'Évêque, et au plus tard le 15 juillet sur le lieu du concours avant l'ouverture des opérations du Jury.

Nota. — Pour plus amples renseignements, lire les affiches apposées dans les communes de l'arrondissement et de la circonscription du Concours.

Saint-Géry

Moins de Sans-Gêne S. V. P. — Saint-Géry possède, entr'autres, une place devant l'église, pour laquelle le Conseil municipal fit, il y a déjà plusieurs années quelques frais: des acacias furent plantés; un mur de soutènement fut construit et cette place serait très agréable, si certain voisin peu gêné, ne l'utilisait continuellement comme dépôt de bois et de débris de toute sorte.

Si chacun, à Saint-Géry en faisait autant, elle ne serait plus qu'un vaste Capharnaüm, interdisant au public l'accès du bureau de Poste et du lavoir.

Allons, Monsieur Sans-Gêne, un bon mouvement; débarrassez notre belle place et qu'elle n'offre plus aux regards des passants et des touristes l'infecte verve causée par vos dépôts. Ne nous obligez pas à faire une démarche qui pourrait vous y contraindre.

Un groupe de contribuables.

Arrondissement de Figeac

Saint-Sulpice

Concours de tir. — Favorisé par le beau temps, le concours de tir du 22 juin organisé par la Société intercommunale de tir « Les Francs-Tireurs de St-Sulpice » a été magnifiquement réussi; c'est un succès sans précédent; plus de 400 tireurs y prirent part.

Voici les noms des lauréats du concours de tir à 300 mètres avec l'arme de guerre: 1^{er} Gale, officier de réserve, directeur de la Société de tir « Pro Patria » à Cajarc, champion du Lot; 2^e Gustave Desplats, professeur au Collège Champollion, à Figeac; 3^e Rougeyrolles Jean, à St-Sulpice; 4^e Gustave Falguières, maire de Marci-lhac. Ces 4 tireurs ont fait le maximum 100 points. 5^e Pégourie Lambert, à St-Sulpice; 6^e Blanc André, à St-Sulpice; 7^e Louis Lacroix, soldat au 7^e d'infanterie; 8^e Garrigues, à St-Sulpice; 9^e Francoual Joseph, à Larnagol; 10^e Hugou Fernand, à Bren-gues; 11^e Marcenac André, maître d'hôtel, à Marcihac; 12^e Forgues Eugène, surnuméraire de l'enregistrement; 13^e Magné, maire de St-Sulpice; 14^e Francoual Elie, conseiller municipal à St-Sulpice; 15^e Eloi Beula-gue, à Marcihac; 16^e Galtier à Blars; 17^e Gayral, soldat au 14^e d'infanterie; 18^e Falguières Benoit à Marcihac; 19^e

Masbou Armand à Sauliac; 20^e Georges Desplats, instituteur à Figeac.

Résultats du concours de tir réduit à 12 mètres (carabine Lebel): 1^{er} Gustave Desplats, professeur à Figeac; 2^e Léon Lacroix, élève de l'école primaire de St-Sulpice; 3^e Eugène Forgues, surnuméraire de l'enregistrement; 4^e Baudis à Larnagol; 5^e Nadal Emmanuel, élève au lycée Gambetta; 6^e Gaston Capet, notaire à Marcihac; 7^e Murat Lucien à St-Sulpice; 8^e Vidal, élève de l'école publique à St-Sulpice; 9^e Besombes René, élève au collège Champollion; 10^e Francoual Jean, à Sauliac; 11^e Gabriel Lacroix à St-Sulpice; 12^e Valade Marcel à St-Sulpice.

Marcihac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Marcihac s'est réuni dimanche dernier à quatorze heures, sous la présidence de M. Falguières, maire. Onze conseillers étaient présents. Les affaires suivantes ont été examinées et fait l'objet d'une délibération.

1^{er} Transfert de foires: Le Conseil municipal donne un avis favorable sur la demande de la commune de St-Pierre-Toirac tendant à transférer au 8 de chaque mois, les foires qui s'y tiennent actuellement le 12 et à la création de 4 foires nouvelles.

2^e Taxe vicinale: Le Conseil renouvelle la transformation de la taxe des prestations en taxe vicinale.

3^e Ecoles: Le Conseil municipal émet le vœu que le Ministère de l'Instruction publique accorde une concession de matériel d'enseignement aux écoles laïques de Marcihac.

4^e Bureau de bienfaisance: Le Conseil approuve les délibérations prises par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, qui avait précédé au règlement définitif du budget de 1912.

5^e Après lecture d'une circulaire de M. le Préfet, qui sur des calculs hypothétiques, fixait la subvention communale aux créations d'autobus à un chiffre variant de 315 à 420 fr., somme en trop grande disproportion avec les finances de la commune, le Conseil municipal a émis une délibération favorable au principe d'une subvention. Cette dernière ne saurait dépasser la somme de 25 à 30 fr. par kilomètre, soit le dixième de la subvention du département.

6^e Budgets: Le règlement des budgets est renvoyé à une prochaine séance.

Lunac

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni le dimanche 15 juin et à l'unanimité a maintenu la taxe vicinale pour 1914.

Les assurés facultatifs Larnaudie, Balbine, Despieux Jean, Ifernet Germain et Révella David viennent de recevoir leur titre provisoire de pension de retraite ouvrière.

L'empierrement du chemin vicinal ordinaire numéro 8 de Seyrignac à Figeac par le Terrier, touche à sa fin et la réception provisoire aura lieu incessamment.

M. le Maire vient d'adresser à M. le Directeur de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse le dossier de l'emprunt communal de 599 francs et les quatre propriétaires qui ont vendu du terrain seront payés vers le 15 juillet.

Malgré l'enquête faite par le gendarme au sujet du vol commis en plein jour chez Rigal Théodore de Liffenet et dont nous avons déjà parlé, l'auteur est resté inconnu.

La Dépêche ayant signalé à St-Félix un vol commis dans des circonstances semblables, un rapprochement s'impose qui doit faire découvrir le coupable. Les propriétaires prévenus sont décidés à faire bonne garde.

Corn

Conseil municipal. — Par délibération en date du 22 juin, le Conseil municipal de la commune de Corn reconnaît l'utilité de la ligne d'autobus Figeac-Conduché et s'engage à payer une subvention qui ne pourra dépasser cent francs, le tout à condition que la compagnie concessionnaire desservira très régulièrement la commune.

Mayrinhac-Lentour

Edilité. — Le conseil municipal de Mayrinhac-Lentour, convoqué en session ordinaire, s'est réuni dimanche dernier, à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Roudayre, maire. L'Assemblée a traité en séance les questions suivantes:

1^{er} Vote des budgets de la commune et du bureau de bienfaisance.

2^e Projet d'adduction d'eau potable. M. Cournot, conducteur-voyer sera chargé d'établir les plans et devis du projet d'adduction de la source de Fontbouillant.

3^e Deux demandes d'admission au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 sont prises en considération.

4^e Examen des droits de propriété de la commune sur la grange faisant partie des annexes du presbytère.

Retraites ouvrières. — Mme Emilie Ventach, épouse Estival, MM. Bouzou Justin et Richard Urceisse viennent de recevoir leur pension de retraite ouvrière.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Caisse d'Épargne. — Par décision du Conseil des Directeurs du 25 juin, la Caisse d'Épargne de Gourdon tiendra une deuxième séance tous les samedis de 1 heure à 3 heures du soir à partir du 1^{er} juillet 1913.

Gramat

Syndicat d'initiative du Quercy. — La réunion préparatoire qui a eu lieu à la mairie de Gramat, le Dimanche 22 courant, a décidé de faire un pressant appel à tous les commerçants du canton de Gramat afin qu'ils assistent à la réunion constitutive du Comité qui aura lieu à la mairie de Gramat, le dimanche 5 juillet prochain, à 4 heures de l'après-midi.

Le but à atteindre est des plus nobles puisqu'il s'agit d'augmenter les ressources de tout le canton par le développement et l'extension de tous les buts touristiques qu'il offre aux visiteurs, de faire davantage connaître et apprécier notre pays tant au point de vue agricole, commercial que comme moyens d'excursion.

Succès. — Parmi les élèves reçus aux épreuves du Brevet Élémentaire, nous relevons le nom de Mlle Suzanne Souladie, fille du sympathique maire de Gramat.

Nos félicitations sincères.

Remonte. — Vendredi matin le comité de Remonte d'Aurillac a procédé à Gramat à des achats de chevaux.

114 propriétaires avaient amené 150 chevaux; 11 achats ont été traités à des prix variant de 1100 fr. à 1400 fr.

Vailiac

Succès scolaire. — Parmi les candidates reçues au dernier examen du brevet élémentaire, nous relevons avec plaisir le nom de Mlle Grat, de la Rivière; élève de l'école primaire supérieure de Gourdon.

Nos félicitations à la lauréate et à ses maîtresses.

Enseignement primaire. — M. Labrunie, ancien instituteur résidant à Goudon, vient d'être désigné, par le Conseil départemental de l'enseignement primaire, délégué cantonal pour les écoles de Vailiac et de Fontanes-Lunegarde.

Félicitations.

Vayrac

La course de bicyclettes organisée dimanche 22 courant, a donné les résultats suivants:

1^{er} Ricou, qui a couvert les 54 km. du parcours en 1 h. 53.

2^e Laquière, à un quart de roue.

3^e Dubois, à 500 mètres.

ÉTUDES HISTORIQUES

UXELLODUNUM

Itinéraire de Drappès et de Luctérius se dirigeant vers la province Romaine

(Suite)

On n'a pas perdu de vue les cinq mille fuyards ralliés par Drappès, sa jonction avec le corps de Luctérius, et leur projet d'un coup de main sur la Narbonnaise. Leur point de réunion comme de départ dut être en un lieu intermédiaire de Lemonum à la Loire.

La situation ne peut être fixée que par à peu près, puisque Hirtius laisse, par son silence, le champ ouvert à toutes les conjectures. Toutefois, le raisonnement le plus vulgaire induit à supposer qu'afin de tenir en échec le corps aguerri et supérieur en forces de Caninius, les Gaulois durent choisir l'itinéraire le plus direct, et par conséquent le plus court.

Cette voie accourcie, la plus accidentée, la plus propre à dévoiler leurs mouvements et à dresser des embuscades, était tracée par les montagnes boisées des Lemovices, et en outre, également, par le territoire tourmenté des Cadurques, berceau de Luctérius et limitrophe des Arvernes, et enfin par le pays des Ruthènes, touchant du midi à la province romaine. Cet itinéraire devait faire espérer aux belligérants de recruter des partisans chez les Lemovices, chez les vigoureux montagnards des hautes contrées cadurques et des frontières des Arvernes, chez les Ruthènes, les Helves et les Gabales. (Les Lemovices occupaient le territoire actuel du Limousin; les Arvernes, celui de l'Auvergne; les Ruthènes celui du Rouergue; les Helves, du Vivarais; les Gabales, du Gévaudan), parmi lesquels Luctérius avait des sympathies et des intelligences.

Peu de mois s'étaient écoulés, en effet, depuis que le guerrier Cadurque avait appelé ces peuples aux armes, et levé parmi eux une armée avec laquelle il se disposait à envahir la province romaine, lorsque César, accouru en personne, avait pu déjouer ces projets. (Voir les titres VII et VII des Commentaires de César).

Ce plan de campagne était aventureux, hardi, et bien digne du Cadurque signalé par César comme un homme d'une grande audace: Sum-mæ hominem audacie.

Malgré leur esprit entreprenant,

les deux chefs gaulois n'auraient pas conçu la pensée d'une telle aventure, s'ils n'avaient disposé que de trois ou quatre mille compagnons que leur concèdent certains érudits et les auteurs de l'Examen historique eux-mêmes. L'espoir de recruter des partisans ne pouvait être légitimé qu'autant que le noyau de leurs forces aurait une consistance à entraîner les adhésions.

Tout concourt conséquemment à fortifier mes précédentes évaluations, qui attribuent aux corps réunis de Drappès et de Luctérius un chiffre d'au moins sept à huit mille combattants.

Nonobstant cet effectif, le général romain possédait la supériorité du nombre, de la discipline, sinon du courage, car sa petite armée se composait d'un contingent d'auxiliaires germaniques, de deux légions et de la cavalerie attachée à ses derniers corps.

C'était un total de dix à onze mille hommes, en admettant même que les cadres ne fussent pas complets.

(Sous César, la légion comptait 5000 hommes de pied et quatre ou 500 chevaux. Les cohortes comprenaient cinq cents hommes. Avec des cadres complets, la petite armée de Caninius aurait présenté un effectif d'environ onze mille légionnaires auxquels il convient d'ajouter deux ou trois mille auxiliaires germaniques à la solde de César. Loin d'être exagérée mon évaluation est probablement au-dessous de la réalité).

Dans ces conditions, la lutte à découvert en rase campagne était interdite aux Gaulois dont la tactique et les manœuvres devaient se borner à fournir de rapides étapes à travers des contrées montagneuses et boisées.

En dehors de ces conditions, ils ne pouvaient se flatter que le sort des armes leur devint favorable.

N'avaient-ils pas pour utile conseiller l'expérience du passé? Ne savaient-ils pas qu'avec moins de quatre-vingt-millesoldats, César avait vaincu et dispersé, sous les murs d'Alèse, deux cent quarante mille confédérés, et soumis cette cité, malgré ses quatre vingt mille défenseurs? Serrés de trop près par Caninius, Drappès et Luctérius durent renoncer à leur plan d'incursion dans la Narbonnaise, et gagner au plus vite le territoire Cadurque. Là, s'ouvrit à eux, l'oppidum d'Uxellodunum, dont les habitants, anciens clients de Luctérius, mirent à sa discrétion leur forteresse et leur vie.

Une interprétation erronée des termes et de l'esprit du texte latin a produit une confusion qu'il est bon de rectifier. MM. le général Creuly et Alfred Jacobs s'expriment ainsi, au sujet de Luzech ou plutôt de la Pistoule, position qu'ils assignent à Uxellodunum.

« Le monticule n'occupe pas plus d'un tiers de la superficie totale de la presqu'île; le texte n'établit pas qu'il l'ait occupé tout entière: il semble même indiquer le contraire, lorsqu'il dit que Luctérius se renfermant dans Uxellodunum s'adjoignit les oppidans.

Il est certain que le Gaulois s'établissant sur le point facilement défendable, sur la hauteur; or, il n'aurait pas eu besoin d'appeler à lui et de s'adjoindre les habitants de la place, s'ils n'eussent occupé une autre partie que celle où il allait s'enfermer, c'est-à-dire la plaine qui a, en effet l'avantage d'être cultivable et de se trouver à proximité de la rivière.

Ainsi, l'oppidum se serait étendu dans toute la presqu'île, et la monticule n'en aurait été que comme à Vesoutie que la citadelle ».

Bibliographie

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 28 juin.

Envoi, sur demande, 8, rue Garacière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

G. Lacour-Gayet, de l'Institut, Professeur à l'École supérieure de marine, Une Semaine à l'armée navale. — Impressions d'un passager. — Rose Héonée, Petite. — Ferdinand Gohin, La Valeur poétique de la langue française. — Paul Lory, sous-intendant militaire. Avant l'émeute de Fez. — Henri Bachelin, L'héritage (V). — Jean Chantavoine, Chronique musicale.

Notes et notices. — Revues étrangères. — L'Actualité: Revues françaises. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — La Vie mondaine. — Courrier théâtral. — Chroniques sportive et financière.

PARTIE ILLUSTRÉE

Les manœuvres navales: Le vice-amiral Boué de Lapeyrière, commandant en chef de la première armée navale.

Fez: L'émeute de Fez (avril 1912): Troupes en marche devant Fez. — La défense du Consulat de Fez (avril 1912).

Les salons: Sur la côte d'Emeraude, par Ch. Valhain.

Les événements du Maroc: Tadmra, centre d'opérations de la colonne Mangin.

Actualités: Le conflit serbo-bulgar: Les territoires conquis par les Alliés balkaniques. — M. Maurice-Quentin, progressiste, élu président

du Conseil général de la Seine. — Le docteur français Alexis Carrel, lauréat français du prix Nobel pour la médecine, dont on connaît les longues expériences sur la greffe humaine, a fait, à Paris, le 21 juin, une conférence devant l'élite du monde médical. — Le peintre Louis Carrier-Belleuse qui vient de mourir. — « Dessin humoristique »: La paix est signée et maintenant que nous les avons mis d'accord, quel sera notre pourboire?

Les fêtes de Provence: Les fêtes provençales d'Arles: « la Fête Viengencino » et « la Ferrade », 15 et 16 juin 1913 (six gravures).

Les événements des Balkans: La Commission financière internationale siégeant à Paris pour le règlement des indemnités de la guerre des Balkans.

En Turquie: L'enterrement du grand vizir Mahmoud Chevket Pacha, assassiné à Constantinople, le 11 juin 1913, par les partisans de « l'entente libérale ».

A l'Eragre: L'anniversaire de Camoëns à Lisbonne (deux gravures). — Enterrement de miss Davison, la suffragette anglaise qui, sur un champ de courses, se jeta à la tête du cheval qui courait sous les couleurs royales et fut tuée par la chute du cheval.

Le championnat de tennis: Gobert, concurrent français qui triompha en trois sets du champion allemand Fritzsche; A. F. Wilding, Australien, proclamé champion du monde de tennis sur terre battue; Fraulen Rieck; Mlle Broquedis.

La coupe des sphériques: M. Albert Leblanc et Mlle Marchal, de l'Opéra-Comique gagnants du grand prix de l'Aéro-Club, en pilotant « l'île de France » qui parti de Saint-Cloud dimanche 15 juin à 5 h. 30, atterrit en Angleterre, arrêté par

DÉPARTEMENT DU LOT

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS

En exécution des dispositions légales résultant des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 de celle du 20 juillet 1895 et 56 de la loi de finances du 22 avril 1905, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts ci-dessous indiqués, pour lesquels la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1883, et qui sont abandonnés depuis cette époque, s'ils ne sont pas retirés du 1^{er} juillet au 31 décembre prochain inclus, seront, le 1^{er} janvier 1914, atteints par la prescription. Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la caisse d'épargne de Cahors, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds.

Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	2537 CALMON Anne 8 juillet 1866 22 ans 10 octobre 1843 Gigouzac (Lot) Cahors Servante 24 juillet 1883 Remboursement 8,20	2760 BLATTES Jean-Baptiste 9 février 1868 42 ans 7 avril 1826 Flaujac (Labenne) Lot Flaujac Propriétaire 19 juin 1883 Remboursement 7,65	4001 BONNER Jeanne 8 novembre 1874 58 ans Octobre 1816 Mercuès, chez comte Moshourg Mercuès Servante 18 mars 1883 Remboursement 16,23	4059 ROUQUIÉ, Marie-Anne, V ^e Dailles 7 mars 1875 74 ans Floressas Cahors, Labarre Rentière 18 août 1883 Remboursement 11 »	4121 BACH Estropéane, dite Louise, née Bach 23 mai 1875 42 ans 30 avril 1833 Concois Concois Ménagère 11 février 1883 Remboursement 9,36	4150 BRAS Marie 13 juin 1875 20 ans 5 avril 1855 Asprières (Aveyron) Cahors, rue de la Liberté Servante chez M. Calméjane 3 juin 1883 Remboursement 10,01	4166 FAURIE Marie 20 juin 1875 23 ans 15 avril 1852 St-Denis (Lot) Cabessut, chez Arnaud Pierre Domestique 18 février 1883 Remboursement 5,16	4277 BACH Marie, dite La Péque 2 janvier 1876 63 ans Concois (Lot) Concois Cultivatrice 25 février 1883 Remboursement 7,29	4594 TOURNIE Etienne 4 février 1877 47 ans 9 avril 1830 Goujonnac (Lot) Cahors, rue Labarre Facteur 19 juin 1883 Remboursement 17,55	4657 VITRAC Césaire 15 avril 1877 33 ans 26 février 1844 Bédour (Lot) Frayssinet-le-Fourdonnais Desservant 22 juillet 1883 Remboursement 52,02
Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	4817 ALAZARD Maurice 2 décembre 1877 19 ans 3 septembre 1858 Larroque-des-Arcs Larroque-des-Arcs Négociant 18 février 1883 Remboursement 12,94	4818 ALAZARD Laurent 2 décembre 1877 50 ans Aout 1827 Larroque-des-Arcs Larroque-des-Arcs Négociant 18 février 1883 Remboursement 12,94	5277 TERRY Antoine 4 août 1878 57 ans 1821 Espère Espère Meunier 18 février 1883 Remboursement 6,96	5281 MÈZES Dominique 4 août 1878 55 ans 4 avril 1823 Francoules Francoules Cultivateur 8 juillet 1883 Remboursement 48,17	5283 DUTHIL Thérèse 4 août 1878 56 ans 1822 Thézels (Castelnau) Cahors Sans profession 9 juillet 1883 Remboursement 12,48	5298 BRUYER Louis-Philibert 18 août 1878 60 ans 11 janvier 1818 Boissaison (Tarn) Cahors, St-Georges Sergent en retraite 1 ^{er} juillet 1883 Remboursement 6,61	5302 VIERS Marie 18 août 1878 32 ans 28 septembre 1846 Frayssinet (Lot) Cahors, boulevard Sud Servante chez M. Peyrissac 29 juin 1883 Remboursement 12,94	5484 MOLINIÉ Jean 16 février 1879 43 ans 3 juin 1835 Labéraudie, commune de Pradines Labéraudie Cultivateur 11 mars 1883 Remboursement 5,47	5649 DESBOULLONS Adèle V ^e , née Tizon 8 juin 1879 50 ans 23 août 1828 Fleury (Manche) Cahors, quai Ségur Domestique chez M. Herbert 28 janvier 1883 Remboursement 11,46	5667 LAUZEL Anne 15 juin 1879 16 ans 25 mars 1863 Pechpeyroux, commune de Cézac Cahors, boulevard Nord Servante chez M. Mostolac 20 octobre 1883 Remboursement 35,14
Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	5733 ACQUËS Marie 17 août 1879 16 ans 6 décembre 1863 Mercuès (Lot) Mercuès Servante 20 mai 1883 Remboursement 12,27	5746 VERDIÉ Léonie 17 août 1879 30 ans 3 janvier 1849 Espère (Lot) Espère Couturière 25 février 1883 Remboursement 5,38	5893 DURAND François 21 décembre 1879 61 ans 12 février 1818 Calamane Calamane (Mas del Luc) Propriétaire 10 juin 1883 Remboursement 11,01	6096 BASTIT Célestin 21 décembre 1879 28 ans 12 décembre 1852 Cahors Cahors, Labarre Couturière 10 juin 1883 Remboursement 13,50	6117 BOUYSSOU Françoise, V ^e , née Vican 25 avril 1880 39 ans 11 mars 1841 Flaujac (Lot) Flaujac Cultivatrice 24 août 1883 Remboursement 8,65	6238 DELFOUR Antoinette, née Bataille 21 novembre 1880 41 ans 14 juillet 1838 Villeréal (Lot-et-Garonne) Cahors, boulevard Nord Sans profession 13 mai 1883 Remboursement 7,24	6409 LIBERT Guillaume, genre Lestand 21 novembre 1880 53 ans 13 septembre 1827 Cahors Cahors, rue Ste-Barbe, 4 Jardinier 15 avril 1883 Remboursement 38,19	6436 RIGAL Jean 12 décembre 1880 45 ans 3 juillet 1835 St-Henri, commune de Cahors St-Pierre-Lafaille, com. de Maxou Cultivateur 4 mars 1883 Remboursement 15,17	6458 CONTE Marthe, née Béal 9 janvier 1881 34 ans 16 mars 1846 Castelfranc (Lot) Cahors, rue des Chanoines, 4 Sans profession 18 février 1883 Remboursement 12,20	6475 RIGAL Félicité 9 janvier 1881 21 ans 19 mai 1859 Pradines Pradines Couturière 20 mars 1883 Remboursement 5,16
Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	6509 DUVAL Louis-Sosthène 30 janvier 1881 40 ans 4 mars 1841 Triel (Seine-et-Oise) Cahors (Petits-Garnes) Aumônier des Dames blanches 16 mai 1883 Remboursement 32,50	6589 PLANAVERGNE Antoine 20 février 1881 62 ans 7 février 1819 Cahors Cahors, rue des Maures Jardinier 13 mai 1883 Remboursement 9,31	6628 ARNAL Antoine 13 mars 1881 50 ans 9 septembre 1830 Maxou Maxou Propriétaire 4 février 1883 Remboursement 6,31	6673 LACOSTE François 27 mars 1882 29 ans 21 septembre 1852 Bélave (Lot) Catus Vicaire à Catus 4 mai 1883 Remboursement 161,53	6986 BRUN Jean 21 août 1881 29 ans 13 février 1852 Vianne (Lot-et-Garonne) Cahors, rue Lamy Cultivateur 23 juillet 1883 Remboursement 9,36	7058 CRABÉ Jean 2 octobre 1881 32 ans Montpezat (Tarn-et-Garonne) Luzuch (Lot) Cultivateur 4 mars 1883 Remboursement 6,09	7063 MARRETTE 2 octobre 1881 53 ans 16 mai 1828 Cahors Cahors-Hospice Servante 23 mai 1883 Remboursement 5,01	7065 TOURNIE Marie, née Arrazat 2 octobre 1881 52 ans 16 janvier 1830 Cahors Cahors, faubourg Labarre Sans profession 7 avril 1883 Remboursement 19,85	7093 MOULY Jean 9 octobre 1881 31 ans 8 septembre 1850 Toulousque, commune de Cahors Toulousque Propriétaire 17 juillet 1883 Remboursement 42,39	7110 FERRÉ Joachim (Espagnol) 16 octobre 1881 18 ans Juillet 1863 Espagne Cahors, rue Nationale Terrassier au chemin de fer 4 février 1883 Remboursement 18,19
Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	7163 ALAZARD Jean, dit Cayla 13 novembre 1881 66 ans 1815 Flottes, commune de Pradines Flottes, commune de Pradines Cultivateur 4 novembre 1883 Remboursement 24,57	7186 LACASSAGNE François 20 novembre 1881 29 ans 27 octobre 1861 Le Montat Le Montat Terrassier 17 novembre 1883 Remboursement 14,42	7224 DELMAS Joseph 4 décembre 1881 28 ans 12 mars 1854 Cahors Cahors, rue Ste-Barbe Employé du chemin de fer 28 janvier 1883 Remboursement 5,41	7253 MALBERT Jeanne, V ^e , née Durand 18 décembre 1881 74 ans 21 juin 1807 Figeac Cahors-Evêché Sans profession 30 juin 1883 Remboursement 6,72	7312 TAVERNIE Benoit 22 janvier 1882 29 ans 3 mai 1845 Sio (Haute-Loire) Mercuès Ouvrier au chemin de fer 25 mars 1883 Remboursement 18,60	7334 MARTY Marie 29 janvier 1882 29 ans 1 ^{er} février 1853 Brouelle (Maxou) Parnac Cultivatrice, servante chez M. Albert 22 janvier 1883 Remboursement 11,38	7339 TERRÉ Raymond 5 février 1882 48 ans 15 novembre 1834 Nuzéjols Nuzéjols Menuisier 18 mars 1883 Remboursement 7,42	7414 CAPMAS Cyprien 26 février 1882 34 ans 3 septembre 1847 Cahors Cahors, faubourg Labarre 1 ^{er} Commis, Contributions Indirectes 25 février 1883 Remboursement 7,67	7453 BARLOT Simon 12 mars 1882 42 ans 18 novembre 1839 St-Maur-Ladreuil (Creuse) Cahors, faubourg St-Georges Maçon 28 janvier 1883 Remboursement 9,11	7466 MATRAT François 12 mars 1882 38 ans 2 janvier 1844 Chassignol (Indre) Cahors, faubourg St-Georges Maçon 28 janvier 1883 Remboursement 8,85
Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	7499 COURBÈS Pierre 26 mars 1882 29 ans 1 ^{er} juin 1853 Arcambal Arcambal Cultivateur 31 décembre 1883 Remboursement 13,97	7645 BOURRIÈRES Antoine 4 juin 1882 43 ans 30 avril 1839 Vers Vers Menuisier 19 mai 1883 Remboursement 24,34	7667 GÉNÈS Charles 4 juin 1882 29 ans 3 septembre 1853 Savanne-Lamadefaine Cahors, Petits-Garnes Jardinier 6 mai 1883 Remboursement 15,05	7691 BOURRIÈRES Baptiste 18 juin 1882 23 ans 27 décembre 1859 Labenne Le Montat Cultivateur 13 mai 1883 Remboursement 35,60	7693 LAUR Marie, née Mignot 2 juillet 1882 52 ans 1830 Arcambal Vers Sans profession 27 mai 1883 Remboursement 42,69	7733 LACOSTE Henriette 2 juillet 1882 21 ans Février 1861 Labastide-Murat Cahors Servante chez M. Amouroux 29 avril 1883 Remboursement 9,47	7828 MONVILLE Baptiste 3 septembre 1882 38 ans 10 janvier 1845 Carnac-Rouffiac Carnac-Rouffiac Cultivateur 18 février 1883 Remboursement 7,16	7830 LAPORTE Rosalie 3 septembre 1882 24 ans 15 mars 1858 St-Champan Cahors, place du Marché Servante 9 septembre 1883 Remboursement 10,74	7880 ESPÉRET Virginie, née David 15 octobre 1882 47 ans 5 février 1834 Béars, commune d'Arcambal Vers Sans profession 4 mars 1883 Remboursement 10,10	7913 ANNÈS Antoine 29 octobre 1882 27 ans 24 février 1855 Lagarde (Valroufié) Constant, commune de Valroufié Cordonnier 2 avril 1883 Remboursement 10,42
Nom et prénoms..... Dates de la première opération. Age à cette époque..... Dates de la naissance..... Lieux de la naissance..... Domiciles..... Professions..... Date de la dernière opération..... Nature de la dernière opération..... Montant actuel du capital.....	7917 LOULMET, Jean-Baptiste 5 novembre 1882 42 ans 27 décembre 1839 Bouziès Vers Chéron 25 février 1883 Remboursement 12,46	7948 DELPECH Jean 10 décembre 1882 52 ans 8 août 1830 Vaillac Cahors, rue Nationale Menuisier 11 juin 1883 Remboursement 6,72	7964 CALVET Jean-Louis 24 décembre 1882 75 ans 1807 Cours St-Michel, commune de Gours Propriétaire 25 avril 1883 Remboursement 37,32	7972 CALMEL Frédéric 28 janvier 1883 23 ans 13 juin 1860 Lugagnac Lugagnac Cultivateur 1 ^{er} avril 1883 Remboursement 8,20	8029 RIBLES Jean 14 février 1883 40 ans 10 juin 1842 Calamane Calamane Propriétaire 3 juin 1883 Remboursement 19,22	8119 BLANC Jean 17 mars 1883 » 11 novembre 1818 St-Rémy St-Rémy, com. de Labastide-Murat Propriétaire 1 ^{er} décembre 1883 Remboursement 12,57	8251 LIAUZUS Jacques 3 juin 1883 80 ans 27 juillet 1803 St-Cirq-Lapopie Cahors, place Clément-Marot Fabricant de filets 16 novembre 1883 Remboursement 16,21			

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Pèlerinage de Rocamadour
Billets d'aller et retour à prix réduits
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0

en 2^{me} classe et de 30 0/0 en 3^{me} classe sur le double des prix des billets simples.
au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.
Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Facilités de circulation
accordées aux Ouvriers Agricoles
Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général sera accordée jusqu'au 30 novembre 1913 et sous réserve d'un parcours simple de 100 kilomètres au minimum, soit 200 kilomètres aller et retour, aux ouvriers agricoles se rendant d'une gare quelconque du réseau d'Orléans à une gare quelconque des sections de :
Juvisy à Orléans ; Brétigny à

Tours ; Auneau à Etampes ; Etampes à Bellegarde-Quiers ; Orléans à Malesherbes ; Orléans à Montargis ; Orléans à Gien ; Orléans à Tours ; Orléans à Argenton ; Tours à Saincaize ; Tours à Châteauroux ; Tours à Port-de-Piles ; Port-de-Piles à Argenton ; Châteauroux et Argenton à La Châtre.
Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et

maximum de deux mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles.

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE
Jeudi 26 Juin 1913

ESPÈCES	ENTRÉES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir	DIRECTES		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.298	5	5	0,85	0,80	0,72
Vaches.....	488	650	5	0,82	0,76	0,70
Taureaux.....	141			0,78	0,72	0,68
Veaux.....	1.919	1.985	58	1,00	0,95	0,90
Moutons.....	9.304	11.387	1.352	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	3.905	2.438	»	0,62	0,61	0,58

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, veaux et porcs, très difficile sur les moutons.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Certifié véritable par le Gérant soussigné
Cahors, le

ONÉSIME RECLUS ATLAS
DE LA PLUS GRANDE FRANCE
160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché
Prix : 60^f broché, 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à ATTINGER Frères Éditeurs, PARIS 2, Rue Antoine-Dubois

CHAUFFEURS
Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913?
C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.
Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.
Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usage.
Prix américain, mais fabrication Française.
Pour toute demande de renseignements, s'adresser à
l'AUTO-GARAGE ARTIGALAS
Boulevard Gambetta, CAHORS
Seul concessionnaire pour le Lot.
Vu pour la légalisation de la signature contre
Le Maire,